

ÉTUDES D'ESTIMATION DES VOLUMES PRÉLEVABLES GLOBAUX



Sous bassin versant des Usses

Rapport Phase 7 • Décembre 2012

RhôneAlpes Région

SMECRU

Syndicat Mixte d'Etude du
Contrat de Rivières des Usses



Sommaire

Fiche action 1 :

THEME : Connaissance de la ressource et de ses usages

OBJECTIF OPERATIONNEL : Suivi / amélioration de la connaissance

ACTION : Suivi des débits, Suivi des usages

Fiche action 2 :

THEME : Sécurisation de l'irrigation

OBJECTIF OPERATIONNEL : Anticiper les évolutions climatiques

ACTION : Etude de la sécurisation de l'irrigation des vergers

Fiche action 2' :

THEME : Prélèvements privés agricoles

OBJECTIF OPERATIONNEL : Meilleure connaissance de l'ensemble des prélèvements

ACTION : Mener une analyse détaillée des prélèvements privés à vocation agricole

Fiche action 3 :

THEME : Bonnes pratiques d'économie d'eau

OBJECTIF OPERATIONNEL : Economies d'eau

ACTION : Installation de matériels hydro-économiques, guide des bonnes pratiques sur les économies d'eau

Fiche action 4 :

THEME : Diagnostic réseau AEP

OBJECTIF OPERATIONNEL : Réduction des fuites dans les réseaux AEP

ACTION : Diagnostics des réseaux AEP

Fiche action 5 :

THEME : Communication et sensibilisation grand public

OBJECTIF OPERATIONNEL : Economies en eau, diminution des prélèvements

ACTION : Campagnes de communication et sensibilisation

Bassin versant

Poste	Maître d'ouvrage	Montant	Programmation
Obs. débits	Contrat rivières	80 000 €HT	N à N+4
Obs. usages	Contrat rivières	30 000 €HT	N+1- N+2
Base données	Contrat rivières	40 000 €HT	N+3- N+4
Cellule	Contrat rivières	13 000 €HT	N à N+4

Pblm à traiter	Xxx
OF SDAGE	7
Disposition	Xxx
PdM base	Xxx
PdM compl.	Xxx
Enjeu local	xxx

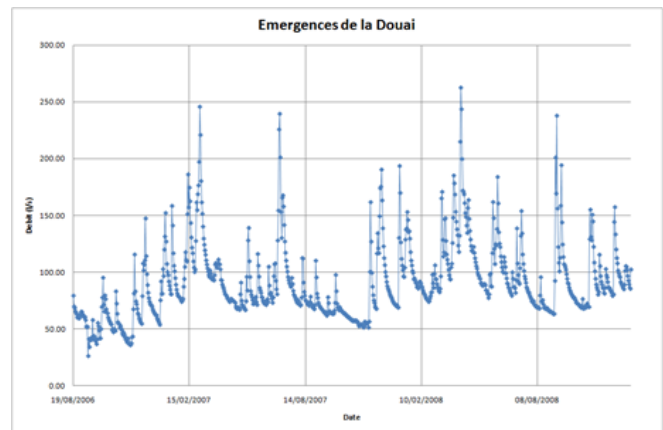
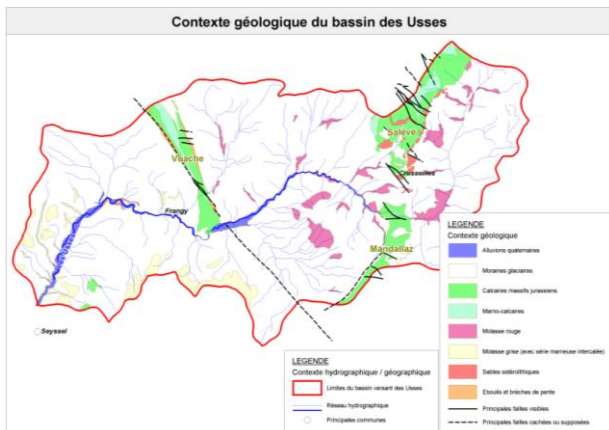
GENERALITES

MILIEUX CONCERNES ET ENJEUX PARTICULIERS

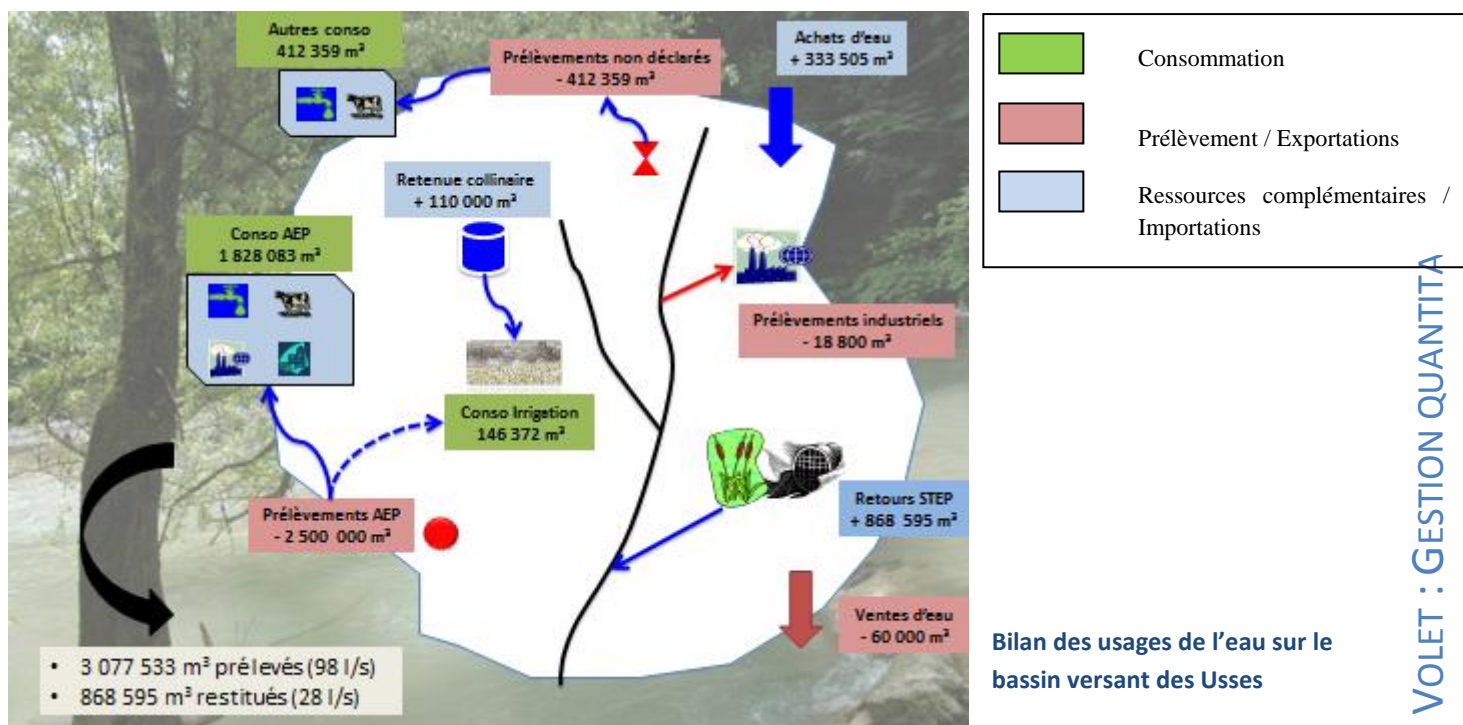
Bassin versant des Usse

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

L'état des lieux réalisé dans le cadre de l'Etude Volume Prélevable a mis en avant la nécessité d'améliorer la connaissance spatiale de l'hydrologie du bassin versant (1 station hydrométrique en fonctionnement au pont des Douattes). Cette démarche s'inscrit également dans une volonté de limiter les incertitudes sur les débits réglementaires qui seront retenus à l'avenir. En complément, le bassin versant est caractérisé par une arrivée d'eaux souterraines importante en amont (émergences karstiques du mont Salève). Il serait ainsi intéressant de renforcer le suivi spécifique sur ce secteur (suivi actuel par la CCPC : surverse de la source de la Douai).



En second lieu, dans un contexte de fort développement démographique ces dernières années sur le bassin versant des Usse, la maîtrise des prélèvements apparaît comme essentielle à l'avenir. Rappelons à ce titre, qu'une des conclusions forte de l'EVP des Usse concerne le maintien des prélèvements sur le bassin au niveau actuel. Ainsi, un bilan des prélèvements et des usages sera réalisé chaque année, et servira de tableau de bord aux différents décideurs (institutionnels et collectivités).



VOLET : GESTION QUANTITATIVE

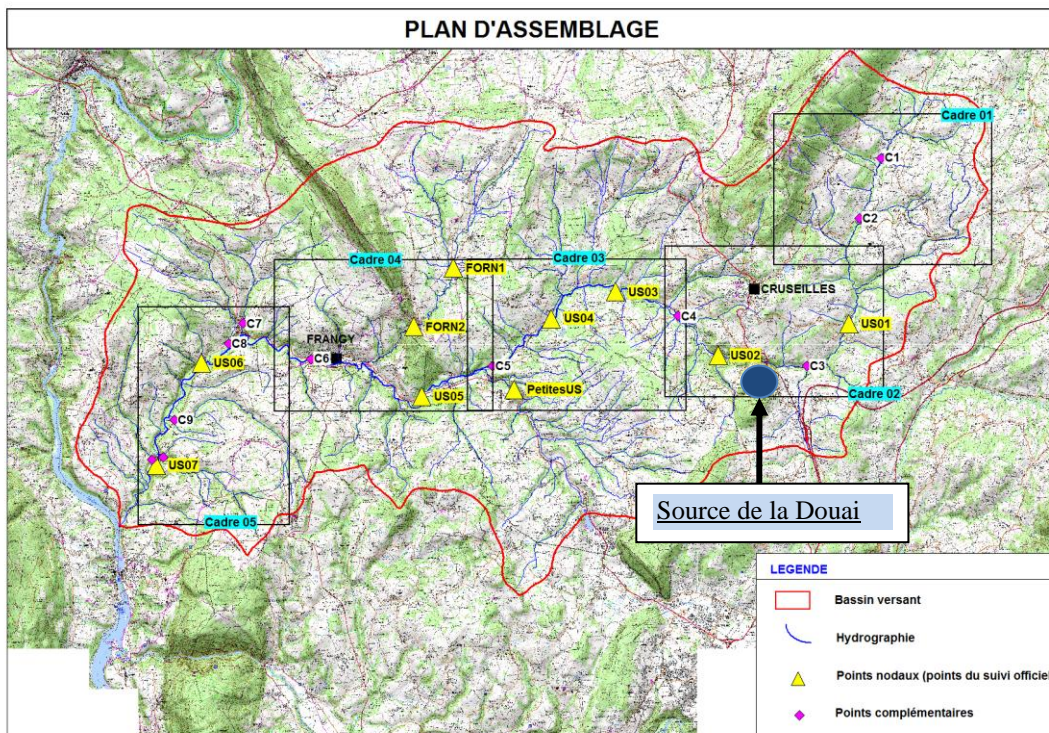
ACTION 1 : OBSERVATOIRE DES DEBITS



DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

Campagnes de jaugeage (1 à 2 fois par mois) sur la période de mai à octobre (à adapter selon l'hydraulicité de l'année) sur 15 à 20 points.

Des relevés des débits seront réalisés durant la période estivale sur le bassin versant des Usse. Le Contrat de Rivières assurera la réalisation de ces mesures. Un suivi sur cinq années est d'ores et déjà acquis et réalisé par le SMECRU, avec une fréquence mensuelle à bimensuelle.



Equipement de la source de la Douai :

La source de la Douai est un point d'alimentation des eaux superficielles tout à fait remarquable, notamment d'un point de vue quantitatif. Dans le cadre de l'étude d'impact de l'autoroute A 41, un suivi des débits de la surverse du captage de la Douai avait été mis en place. L'équipement est toujours en place, et le suivi assuré par la CCPC. Il est donc proposé de renforcer ce suivi, pour réaliser une acquisition automatique des hauteurs d'eau. Ces enregistrements seront ensuite transformés en débits par le biais d'une courbe de tarage.



Surverse du captage de la source de la Douai

Traitement des données :

Suivi des enregistrements de la Douai (coopération avec la CCPC, relevés de données, traitement des données, maintenance du dispositif de mesures).

Réalisation et alimentation d'une base de données à partir des relevés réalisés.

Mise à jour du calcul des débits réglementaires (après plusieurs cycles de suivi de 5 et 10 ans par exemple).

Publication d'un bulletin annuel sur les suivis hydrologiques réalisés (campagnes de débit sur les eaux superficielles + surverse de la Douai).

Réalisation d'une carte piézométrique :

Le suivi automatisé de la surverse de la Douai va permettre d'améliorer la connaissance sur les alimentations karstiques sur le bassin versant des Usse (rappelons à ce titre que la source de Barbannaz est liée à l'émergence au niveau d'une faille des circulations dans les calcaires). Afin de compléter la connaissance sur l'hydrogéologie du bassin versant, notamment les autres aquifères (très nombreux et dont on ne connaît pas les limites dynamiques), il serait envisageable de réaliser une carte piézométrique, sous réserve de prévoir une grande densité de points de mesure, afin notamment de pouvoir mieux apprécier les limites des différents sous-systèmes hydrogéologiques. Une campagne de traçage dans les aquifères karstiques pourrait être réalisée en coopération avec le BRGM.

Mise en place d'une station fixe de suivi des débits complémentaires : (non chiffré)

Si l'on souhaite intégrer une station complémentaire pour la gestion de l'étiage en aval des Usse, une réflexion préalable doit avoir lieu avec la CNR pour voir les possibilités d'améliorer les prévisions des débits d'étiage sur leur station de Pont Rouge. Il est probable que la courbe de tarage utilisée (objectif : prévision des crues) n'est plus valable à l'étiage (ce qui semble confirmé par une section

d'écoulement limitée - un seul bras fonctionne). Un partenariat pourrait ainsi être mis en place entre le Contrat de Rivières et la CNR pour réaliser des relevés à l'étiage qui permettraient chaque année de fiabiliser la courbe de tarage pour les bas débits.

Nota : Peu de secteurs semblent vulnérables sur le bassin versant vis-à-vis de la problématique inondation, cette station n'a donc pas vocation à servir dans le dispositif d'annonce de crue.

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTE / MARGES DE MANŒUVRE

Connaissance approfondie des débits des Usse et de ses principaux affluents / Réduction des incertitudes sur les débits réglementaires.

Connaissance sur la variation des apports de la principale source karstique du bassin versant (la Douai).

Développement de la connaissance hydrogéologique sur le bassin versant des Usse.

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PRESENTIES / AVP

Douai : définition de type de dispositif de mesures à mettre en place, de la fréquence de relevés et des modalités de transmission (enregistrement ? télétransmission ?).

Réalisation d'une base de données à partir des relevés existants et ceux réalisés.

Réalisation d'un bulletin type de suivi et définition du mode de diffusion de ce bulletin et des destinataires.

CONDITIONS D'INTERVENTION

Campagnes de jaugeage : réalisation et validation du protocole de jaugeages et de mise à jour des débits règlementaires par les services compétents. Les mesures seront réalisées sur la période estivale.

Le cas échéant, mise en place de conventions de passage pour la réalisation de mesures de débit

Mise en place de partenariats : avec le BRGM pour la réalisation de la carte piézométrique, avec la CCPC pour les données de la surverse de la DOUAI, avec la CNR pour la récupération des données de la station Pont Rouge, avec l'Université de Savoie pour le traitement des données de suivi.

ACTION 2 : OBSERVATOIRE DES USAGES



DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

Les prélèvements sur le bassin versant des Usse pour l'essentiel correspondent à des captages ou forages AEP. Des importations plus moins importantes sont également présentes pour assurer les besoins de l'usage AEP.

Dans le cadre du suivi de l'exploitation des réseaux AEP (la plupart sont gérés par des régies publiques), les collectivités ou les sociétés fermières réalisent des rapports annuels. On retrouvera dans ces documents l'essentiel des éléments nécessaires (volumes prélevés, volumes achetés ou vendus, volumes consommés,...) à la réalisation d'une photographie annuelle de l'usage de l'eau sur le bassin versant.

Concernant les prélèvements agricoles, ils concerneront essentiellement l'irrigation des vergers, les exploitations laitières étant soit raccordées au réseau d'eau potable soit alimentées par des sources privés. La majorité des vergers est irriguée par le biais de retenues collinaires. Un bilan à la fin de chaque saison d'irrigation pourra être réalisé avec les principaux représentants afin récupérer les données sur les volumes mobilisés.

Les activités industrielles sont pour la plupart raccordées au réseau d'eau potable.

Données à récupérer :

- auprès des régies d'eau ou collectivités : rapports annuels, SISPEA (Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement) et RPQS, rapport de connaissance de l'état du patrimoine AEP (fuites réseau). On peut standardiser la procédure de récupération des données à terme.
- auprès des irrigants : volumes mobilisés après la saison d'irrigation par type de ressource (AEP, retenue, etc.).
- auprès des industriels non raccordés au réseau d'eau potable : volumes prélevés.
- auprès des institutions et services de l'Etat (DREAL, DDT, CG, ONEMA...) : mesures de débit réalisées sur le BV, volumes des prélèvements autorisés, etc.

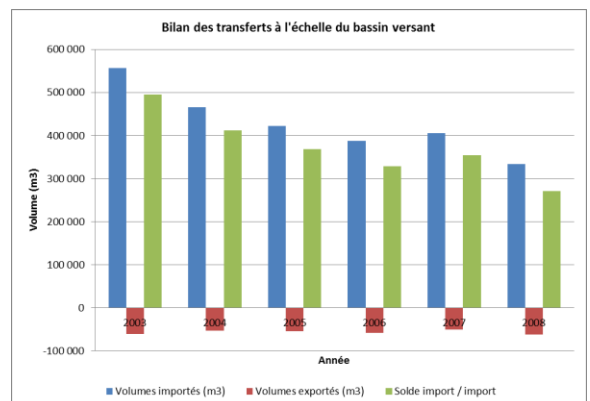
OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTE / MARGES DE MANŒUVRE

Disposer d'un suivi annuel des prélèvements, des volumes mobilisés à l'échelle du bassin versant (*ce document sera conçu comme un véritable tableau de bord permettant à l'ensemble des acteurs de détecter les principales évolutions en matière d'utilisation et mobilisation de la ressource en eau*).

Sensibiliser les acteurs du bassin versant à l'utilisation de la ressource en eau sur le bassin versant.

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PRESENTIES / AVP

Pourrait-être envisagée à terme, l'automatisation du bilan annuel, à partir d'une base de données géo localisée alimentée par le Contrat de Rivières ou directement par les principaux acteurs concernés (support internet).



Création d'un tableau de bord/base de données centralisant les données collectées.
Créer un format standard de récupération de données (à minima par type d'usage).

CONDITIONS D'INTERVENTION

Mise en place de conventions de transmission des données auprès des usagers.
Identifier les personnels devant transmettre les données.
Définir le mode de diffusion des données et les destinataires.

ACTION 3 : MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES



DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

- Choix du logiciel et constitution d'une base de données contenant à minima :
 - o points de prélèvements (débits annuels et mensuels, gestionnaire, propriétaire, usage, type de prélèvement, stockage associé, régime légal, volume autorisé...)
 - o points de rejets (débits annuels, mensuels, gestionnaire, type de rejet...)
 - o débits des cours d'eau
 - o débits de référence (DMB, QMNA5, etc)
- Définir les fonctions nécessaires pour éditer un état des lieux de l'adéquation ressource besoin (somme des prélèvements, des autorisations, comparaison débits cours d'eau et débit référence, etc....)
- Mise en place des fonctions pour mettre à jour la base de données :
 - o Qui ? Quoi ? (nouveaux prélèvements/autorisations/gestionnaire AEP/agriculteurs/industries/suivi des débits)
 - o Comment ? (support internet ? fiches standardisées ? fréquence des mises à jour ?)
- Créer une interface SIG avec rapports de synthèse pour permettre les retours vers les collectivités, gestionnaires et services de l'Etat

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTEES / MARGES DE MANŒUVRE

- Disposer d'un outil de synthèse des prélèvements **facilement actualisable**, débits du milieu, ressources stockées, autorisations, DMB, QMNA5, objectifs, etc.
- Faciliter les points/synthèses (annuels ? tous les 5 ans ?) sur l'adéquation besoins/ressources.
- Faciliter la mise à disposition des données aux partenaires du BV et à la DDT notamment pour les dimensionnements de projets, les autorisations, la définition des états d'alerte ou de crise, etc.

ACTION 4 : CELLULE DE GESTION QUANTITATIVE DU BV



DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

Rendez-vous annuel de la Cellule gestion quantitative pour :

- Faire un point annuel sur la gestion quantitative sur le bassin versant et sur les données collectées par l'observatoire.
- Centraliser l'ensemble des données quantitatives, les autorisations et déclarations, etc (DDT, ONEMA, AERMC, pour les autorisations, ARS, Mairie pour les prélèvements domestiques, etc).
- Echanger sur la situation du BV et du département, faire le point sur les arrêtés sécheresse, etc (intervention DDT/MISE)
- Présenter/partager les études et actions réalisées.
- Négocier et proposer des actions locales d'amélioration de la gestion quantitative sur le BV (solutions de gestion, d'aménagement, de suivi ou gouvernance), améliorer le partage des informations et des décisions pour des actions assurant la satisfaction de l'ensemble des usages (économie, milieux, usages), réflexion sur les retenues colinéaires et plans d'adaptation des cultures, etc.
- Valider les données diffusées : bulletin annuel observatoire des débits + observatoires des usages + QMNA5.

Rendez-vous ponctuel en cas d'arrêt ou d'alerte sécheresse.

La cellule sera animée par le Contrat de Rivières.

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTEES / MARGES DE MANŒUVRE

- Informer et centraliser les informations concernant la question quantitative de l'eau sur le BV des Usse.
- Suivre les évolutions.
- Assurer la cohérence et la compréhension des actions entreprises, faciliter l'échange d'expériences, la discussion et les propositions.

CONDITIONS D'INTERVENTION

Définir les participants à la cellule « gestion quantitative » (gestionnaires, usagers, décideurs, financeurs ?...) et les intervenants ponctuels.

Définir la fréquence des Rendez-vous (avant et après la période d'étiage ? Annuelle + RDV en cas de crise ?...).

PHASAGE PREVISIONNEL ET PARTENAIRES



ESTIMATIF DES TRAVAUX A REALISER ET PHASAGE PREVISIONNEL

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	PT €HT	COUT €HT	ECHEANCIER (€HT)					PERIO DICITE (ANNE E)
						N	N+1	N+2	N+3	N+4	
						€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
I. Observatoire des débits					80 000						
Campagnes de jaugeage (6 à 8 par an)						4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Equipement de la Douai / Suivi						6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	
Carte piézométrique (300 points)								30 000			
II. Observatoire des usages					30 000		20 000	10 000			
III. Base de données sur les usages					40 000				30 000	10 000	
IV. Cellule gestion					13 000	5 000	2 000	2 000	2 000	2 000	

PLAN DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT												
			Agence de l'Eau RM&C		Conseil Régional RA		Conseil Général 74		Maître d'ouvrage		Autres				
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT			
I. Observatoire des débits	Contrat Riv.	80 000													
II. Observatoire des usages	Contrat Riv.	30 000													
III. Base de données sur les usages	Contrat Riv.	40 000													
IV. Cellule gestion	Contrat Riv.	13 000													

AUTRES FINANCEURS : DREAL/BRGM, CNR

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL :

CONTRAT RIVIERES, CCPC, BRGM, CNR

ACTIONS COMPLEMENTAIRES : ETUDES – DONNEES DE REFERENCE



XXXX

EVALUATION ET SUIVI



Les campagnes de débit existantes ont été synthétisées au sein d'un support SIG dans le cadre de l'étude EVP, et pourront servir de référence.

Les bilans sur les prélèvements et usages de la ressource ont été réalisés pour la période 2003 à 2009, et pourront servir de référence en matière de suivi de l'évolution des usages.

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS FINANCIERS	INDICATEURS D'EVALUATION DE L'IMPACT SUR LE MILIEU	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES
Nombre de mesures de débit.	% de dépense de l'enveloppe financière.	/	Affiner les calculs des débits réglementaires.
Publication du bulletin sur les usages.	% de dépense de l'enveloppe financière.	/	/

INDICATEURS DE SUIVI :

Publication des bulletins annuels (hydrologie + usages).

AMBITION :

Meilleure connaissance de l'hydrologie et de l'hydrogéologie du bassin versant des Usse.

Mise en place d'un suivi des usages de l'eau pérenne sur le bassin versant des Usse.

Bassin versant

Poste Maître d'ouvrage Montant Programmation
Etude Chambre/contrat Riv 80 à 120 000 €HT N+1 et N+2 /structure de gestion

Pblm à traiter Xxx
 OF SDAGE 7
 Disposition Xxx
 PdM base Xxx
 PdM compl. Xxx
 Enjeu local xxx

GENERALITES

MILIEUX CONCERNES ET ENJEUX PARTICULIERS

Bassin versant des Usse

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

L'état des lieux réalisé dans le cadre de l'Etude Volume Prélevable a mis en avant la difficulté lors des années très sèches (exemple 2003) d'assurer une irrigation suffisante pour l'arboriculture. L'eau mobilisée provient essentiellement de retenues collinaires remplies pour la plupart avant l'été. Quelques secteurs à la marge peuvent être alimentés que par les réseaux AEP. Sur le plan précis de l'irrigation, un peu moins de 87% des parcelles arrosées l'est grâce à des retenues collinaires (ou à l'exploitation de points de prélèvement de type source, forage), le reste dépendant des réseaux de distribution d'eau potable.

Origine de l'eau d'irrigation	Volumes d'eau consommés (m ³)	
	<i>totaux annuels</i>	<i>annuels par hectare</i>
Eau potable	15 839	782
Ressource personnelle (retenue collinaire, forage, puits, source, ...)	130 636	984
Total / Moyenne	146 475	930

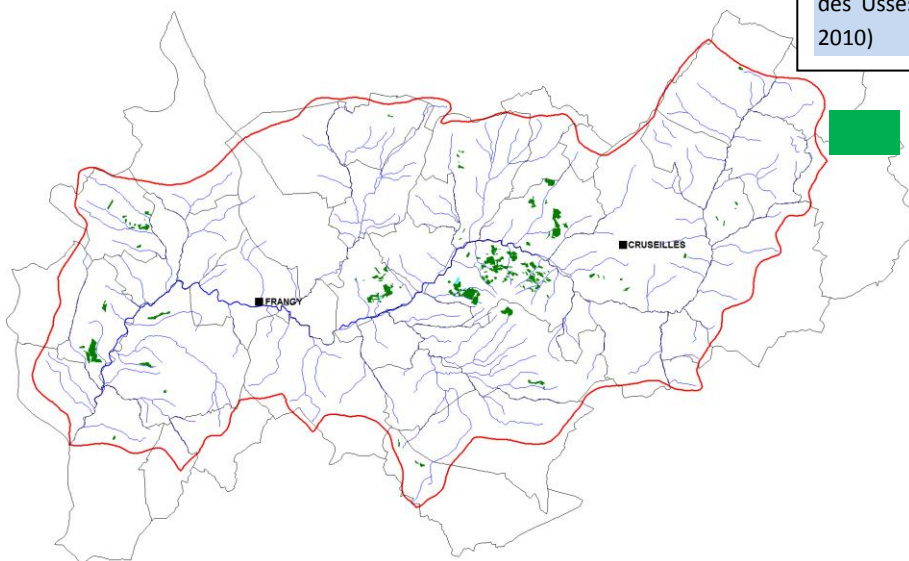
En année normale, globalement entre 92 et 93% des volumes théoriques utiles sont couverts par les retenues et autres dispositifs privés mis en place tandis que les réseaux collectifs AEP sont sollicités à hauteur de 8 à 7%.

Pour des années sèches voire très sèches (type 2003), les besoins en eau pour l'arboriculture non satisfaits sont évalués entre 70 000 à 140 000 m³.

Dans un contexte de changement climatique annoncé, il est probable que les sécheresses estivales soient plus marquées et mettent ainsi en partie en péril certaines exploitations. Aussi, il paraît opportun de lancer une réflexion sur la sécurisation des usages avec les différents protagonistes, intégrant la dimension du « changement climatique ».

Cartographie des surfaces en vergers :

Environ 150 hectares de vergers sont aujourd'hui irrigués sur le bassin versant des Usse (recensement cartographique 2010)



Surfaces irriguées

ACTION 1 : SECURISATION DES USAGES AGRICOLES



DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

Anticipation de l'impact du changement climatique sur les vergers / Mise en place de mesures d'adaptation.

A partir d'une confrontation entre les ressources actuellement mobilisables et les besoins actuels et futurs, une réflexion prospective pourrait être menée sur les possibilités d'adaptation au changement climatique :

- Etat des lieux détaillé entre les ressources mobilisées (eau disponible à travers les retenues collinaires) et les besoins futurs à l'horizon 2050,
- Analyse des risques de sécheresse / impacts économiques sur les exploitants,
- Développement d'un plan d'adaptation au travers des axes suivants :
 - Développement d'infrastructures hydrauliques complémentaires, recherche de ressources de substitution, collectivisation des ressources/ retenues (réflexion à porter également avec les collectivités)
 - Développement de pratiques d'irrigation plus économes (échanges à travers l'expérience des acteurs du bassin...),
 - Réflexions sur les conditions de valorisation des productions (marge brute, évolution du marché,...),
 - Réflexions sur des possibilités de diversification,
 - Développement d'un régime assurantiel spécifique (à définir en fonction de la fréquence des pertes d'exploitation).

Ce plan d'adaptation a vocation à proposer des solutions pérennes (tant sur le plan technique que sur le plan socio-économique), économiquement et socialement acceptable. Ce travail doit permettre aux acteurs de terrain de s'exprimer et de disposer d'un appui technique qui permettra de co-construire des projets viables avec les décideurs en toute transparence et objectivité. Tous les sujets ou pistes de réflexion devront être mis sur la table pour ne pas limiter les solutions qui pourront être proposées.

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTE / MARGES DE MANŒUVRE

- Meilleure connaissance des besoins actuels et futurs en eau d'irrigation (une augmentation des années déficitaires d'un point de vue pluviométrique pourrait-il remettre en cause l'activité arboricole ?),
- Définition de solutions d'adaptation au changement climatique.

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PRESENTIES / AVP

En fonction des solutions ou orientations qui auront pu être définies, il est probable que des analyses plus détaillées soient nécessaires pour valider ce qui sera retenu (niveau APD).

CONDITIONS D'INTERVENTION

Organiser la mobilisation sur le territoire : réflexion et mise en place d'une structure de gestion collective des prélèvements rassemblant les agriculteurs/irriguants (arboriculteurs, viticulteurs, maraîchers) dans le cadre de la ZRE. Objectif : gérer la répartition des prélèvements sur le bassin versant, mettre en évidence l'intérêt et la nécessité de se regrouper et s'organiser, baisser le montant des redevances. La Chambre d'Agriculture animera cette démarche, accompagnée par le Contrat de Rivières.

PHASAGE PREVISIONNEL ET PARTENAIRES



ESTIMATIF DES TRAVAUX A REALISER ET PHASAGE PREVISIONNEL

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	PT €HT	COUT €HT	ECHEANCIER (€HT)					PERIO DICITE (ANNE E)
						N	N+1	N+2	N+3	N+4	
						€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
I. Sécurisation des usages agricoles							80 000 – 120 000				

PLAN DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT											
			Agence de l'Eau RM&C		Conseil Régional RA		Conseil Général 74		Maître d'ouvrage		Autres			
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT		
I. Etudes	Contrat Riv. / CA 73-74	80 000 – 120 000												

AUTRES FINANCEURS :

xx

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL :

CONTRAT DE RIVIERES, CA 73-74, STRUCTURE DE GESTION DANS LE CADRE DE LA ZRE (GESTIONNAIRE UNIQUE DES PRELEVEMENTS AGRICOLES/ARBORICOLES)

ACTIONS COMPLEMENTAIRES : ETUDES – DONNEES DE REFERENCE



XXXX

EVALUATION ET SUIVI



⇒ Etat de référence (état zéro), indicateur de réalisation, financier, impact sur le milieu..

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS FINANCIERS	INDICATEURS D'EVALUATION DE L'IMPACT SUR LE MILIEU	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES

INDICATEURS DE SUIVI :

Réalisation de l'étude.

AMBITION :

Sécuriser l'irrigation des vergers sur le bassin versant des Usses dans une perspective de changement climatique.

THEME : Prélèvements privés agricoles

N° VP02'

OBJECTIF OPERATIONNEL : Meilleure connaissance de l'ensemble des prélèvements
 ACTION (intitule Mesure) : Mener une analyse détaillée des prélèvements privés à vocation agricole

Bassin versant

Pblm à traiter Xxx
 OF SDAGE 7
 Disposition Xxx
 PdM base Xxx
 PdM compl. Xxx
 Enjeu local xxx

Poste	Maître d'ouvrage	Montant	Programmation
Etude	Contrat Riv.	80 000 €HT	N+1 – N+2

GENERALITES

MILIEUX CONCERNES ET ENJEUX PARTICULIERS

Bassin versant des Usse

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Les prélèvements privés (non-déclarés) sont évalués à l'échelle du bassin versant à 412 359 m³/an, dont :

- 58 050 m³ pour les usages domestiques,
- 354 309 m³ pour les usages agricoles.

Les prélèvements privés non déclarés pour les usages agricoles concernent essentiellement les activités d'élevage (les évaluations réalisées dans le cadre de l'EVP des Usse ont conclu que 78% étaient destinés à l'abreuvement tandis que le reste était consacré aux activités annexes d'élevage : lavage, transformation du lait, ...). La filière de l'élevage sur le bassin versant des Usse est marquée par une prédominance de l'activité fromagère (production et transformation du lait ; fromages AOC), ce qui n'exclut pas la présence de cheptels autres que les vaches laitières et les caprins. **Un total de 302 exploitations** (toute type d'élevage confondu) est comptabilisé pour la période 2004-2006 (période de référence de la Base Agri).

Les communes qui semblent les plus concernées par des **prélèvements individuels non déclarés** sont :

- Chêne-en-Semine,
- Cruseilles,
- Menthonnex-en-Bornes,
- Seyssel,
- Sillingy.

Ces prélèvements représentent un équivalent de près de 22 % des consommations en eau assurées par les réseaux d'eau potable et près de 16.5 % du total des volumes prélevés par les ouvrages AEP sur le bassin versant des Usse.

Les éléments rappelés ci-dessus sont issus d'évaluation et nécessitent un travail plus détaillé. Outre l'intérêt de mieux maîtriser ces usages (« de les connaître »), il est intéressant de les cibler afin d'anticiper des possibles basculements ces consommations sur les réseaux publics qui pourraient créer des conflits des usages et le déploiement de nouveaux réseaux AEP (exemple : des modifications de la législation sur la qualité de l'eau sur la pourraient amener à l'abandon de ses sources).

ACTION 1

DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

La démarche proposée (à adapter selon le budget mobilisable) s'appuiera soit sur :

- Démarche complète : diagnostic détaillé de chaque exploitation (réalisé par travail de terrain et enquêtes)
- Démarche simplifiée : deux types d'enquêtes complémentaires (Travail détaillé sur un échantillon représentatif / Sondage téléphonique auprès des autres exploitants)

Le siège des exploitations agricoles est aujourd'hui précisé dans la base AGRI. Sur la base du descriptif des exploitations, il faudrait définir un échantillon représentatif (70 exploitations / avec plusieurs tailles ou caractéristiques d'exploitations / représentativité géographique) sur lequel sera réalisé un audit de l'utilisation de l'eau :

- Origine de l'eau (source ou forage privée, réseau public),
- Consommation d'eau et circuit de l'eau (quelle est la répartition de l'eau entre abreuvement, eaux de lavage du matériel de traite (eaux blanches), de la salle de traite (eaux vertes) et autres installations (eaux brunes), transformation de lait / variation dans le temps),
- Dispositif de traitement de l'eau (si source privée), participation DPLS (Démarche Progrès Lait de Savoie),
- Problèmes d'approvisionnement rencontrés.

Pour les autres exploitations, des investigations de terrain et une enquête téléphonique permettra de compléter le diagnostic.

Ces investigations devront permettre à terme de :

- Préciser la localisation des sources privées,
- Préciser les consommations en eau et leur répartition géographique,
- Anticiper des besoins futurs sur les réseaux AEP.

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTE / MARGES DE MANŒUVRE

Meilleure connaissance des prélèvements privés pour un usage agricole.

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PRESSENTIES / AVP

xx

CONDITIONS D'INTERVENTION

xx

PHASAGE PREVISIONNEL ET PARTENAIRES

ESTIMATIF DES TRAVAUX A REALISER ET PHASAGE PREVISIONNEL

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	PT €HT	COUT €HT	ECHEANCIER (€HT)					PERIO DICITE (ANNE E)
						N	N+1	N+2	N+3	N+4	
						€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
I. Etude des exploitations laitières					80 000		40 000	40 000			

PLAN DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT																		
			Agence de l'Eau RM&C		Conseil Régional RA		Conseil Général 74		Maître d'ouvrage		Autres										
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT									
I. Etude des exploitations laitières	Contrat Riv.	80 000																			

AUTRES FINANCEURS :

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL :

CONTRAT DE RIVIERES, CA 73- 74.

ACTIONS COMPLEMENTAIRES : ETUDES – DONNEES DE REFERENCE

Xxxx

EVALUATION ET SUIVI



INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS FINANCIERS	INDICATEURS D'EVALUATION DE L'IMPACT SUR LE MILIEU	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES
		/	/
		/	/

INDICATEURS DE SUIVI :

Réalisation de l'étude

AMBITION :

Mieux connaître des usages privés de l'eau non répertoriés à ce jour.

Bassin versant

Poste	Maître d'ouvrage	Montant	Programmation
Matériel Hydro	Contrat Riv.	200 000 €HT	N+1 à N+3
Guide	Contrat Riv.	20 000 €HT	N+1 à N+2

Pblm à traiter	Xxx
OF SDAGE	7
Disposition	Xxx
PdM base	Xxx
PdM compl.	Xxx
Enjeu local	xxx

GENERALITES

MILIEUX CONCERNES ET ENJEUX PARTICULIERS

Bassin versant des Usse

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Dans un bassin versant où la maîtrise des prélèvements est un enjeu principal, il apparaît intéressant de pouvoir mettre en avant les pratiques d'économie d'eau existantes et encourager d'autres démarches du particulier aux organisations collectives. Les deux objectifs de la présente démarche sont d'une part au travers d'actions opérationnelles (à forte portée symbolique) de « faire la preuve par l'exemple de l'intérêt d'économiser l'eau » et d'autre part de diffuser les bonnes pratiques mises en place ou à mettre en place à l'ensemble des acteurs du bassin versant.

ACTION 1 : INSTALLATION DE MATERIEL HYDRO-ECONOME

DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

Mise en place de matériels hydro-économiques dans les industries et les bâtiments agricoles et publics de plusieurs collectivités.

Sur la base du volontariat, dans un premier temps, un audit des infrastructures hydrauliques et des consommations actuelles sera réalisé sur les bâtiments publics. Dans un deuxième temps, des solutions techniques d'économie d'eau seront proposées aux gestionnaires sur la base d'un argumentaire financier. Ces solutions ont vocation à être mises en place dans le cadre de l'action (installations /travaux).

Les démarches des industriels et agriculteurs visant à une réduction de leurs besoins en eau seront également accompagnées et favorisées, notamment par l'échange d'expériences et de techniques.



- Espace sanitaire^o: déclenchement automatique des robinets avec un détecteur de présence. ¶
- Boutons-poussoirs des WC à 2 vitesses dans les blocs sanitaires et les « mobiles-home ». ¶
- Un mécanisme à double commande est une solution performante pour faire des économies durables d'eau, de l'ordre de 30%. ¶
- L'acquisition de nouvelles machines à laver (150 l contre 50 l). ¶
- Installation d'arrosage automatique. ¶
- Installation de plantes couvre-sol pour réduire l'évaporation. ¶
- Mise en place de compteurs pour un contrôle continu des fuites. ¶



Exemple de matériel hydro-économe

Des visites des sites équipés (existants ou retenus dans l'action) pourront être organisées par la suite, afin de communiquer auprès d'un large public. Ces rencontres favoriseront :

- échanges d'expériences où les industriels, agriculteurs, élus et chargés de missions présenteront : émergence du projet, processus décisionnel des élus, critères de choix et sujets débattus, partenaires techniques et financiers, coûts,
- communication envers le public, les industries et les employés communaux,
- favoriser les groupements de projets, notamment le regroupement d'agriculteurs ou le partenariat public/privé
- présentation des résultats obtenus en termes d'économies d'eau et financière, retour sur investissement.

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTEES / MARGES DE MANŒUVRE

Sensibilisation des collectivités et industries aux économies d'eau (« la preuve par des réalisations concrètes »).

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PRESENTIES / AVP

Publication d'un guide sur l'utilisation du matériel hydro économe à destination des élus et du grand public (sur la base des résultats de l'action n°1).

ACTION 2 : GUIDE DES BONNES PRATIQUES



DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

Les différents échanges avec les acteurs du bassin, que ce soient des collectivités, les irrigants ou des industriels, ont mis en exergue un certain nombre d'initiatives pour limiter voire diminuer les consommations d'eau :

- Les collectivités par des politiques tarifaires tendent à encourager les usagers à optimiser leurs consommations d'eau ou par la mise en place d'aménagements spécifiques (exemple : pelouse synthétique sur la CCPC).
- Sur certaines communes, les industriels ont ainsi optimisé leur process dans le cadre d'une politique de réduction de leur coût de fonctionnement (détecteurs de fuites, recyclage de l'eau, mise en place de compteurs...).
- Autres exemples intéressants : les irrigants qui ont cherché à adapter leur production à la disponibilité en eau, ou les éleveurs qui organisent la réutilisation des eaux peu usagées pour d'autres usages (utilisation des eaux blanches pour l'abreuvement, par exemple).
- Les travaux de recherche sur des porte-greffes moins sensibles au manque d'eau
- etc.

Extrait du rapport de phase 2 de l'EVP Usse :

« En réponse au manque d'eau et notamment suite à l'épisode de forte sécheresse de 2003, les pratiques arboricoles ont profondément évolué dans un objectif de meilleure gestion des ressources et d'anticipation des années de déficit hydrique. Parmi ces changements, citons :

- le lancement de démarches qualité de type extensification avec une **irrigation par micro-aspersion** (1 à 2 mm par heure) qui évite les pertes par percolation et assure une bonne répartition de l'eau :
 - l'installation de compteurs à l'échelle de chaque parcelle irriguée avec télétransmission des chroniques de débits pompés de manière à maîtriser les consommations d'eau et à ne pas « trop arroser ».
 - l'amélioration des techniques d'entretien des espaces non plantés.
 - la prise en compte accrue des notions agronomiques dans le choix et l'application de telle ou telle pratique culturale. »

Ces initiatives pourraient être détaillées dans le cadre d'un **guide des bonnes pratiques** ou d'un recueil des initiatives menées sur le bassin versant pour des économies d'eau et une meilleure utilisation de cette eau.

Favoriser la rencontre d'acteurs et les échanges sur les besoins de chacun, afin de **favoriser les regroupements**.

Des **formations** pourront être proposées pour favoriser les démarches économes et leur mise en œuvre.

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTE / MARGES DE MANŒUVRE

Développer une culture des économies d'eau (par des réalisations concrètes, par une diffusion des initiatives d'acteurs du bassin versant et en favorisant le regroupement des actions et les associations d'acteurs).

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PRESENTIES / AVP

/

CONDITIONS D'INTERVENTION

/

PHASAGE PREVISIONNEL ET PARTENAIRES



ESTIMATIF DES TRAVAUX A REALISER ET PHASAGE PREVISIONNEL

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	PT €HT	COUT €HT	ECHEANCIER (€HT)					PERIO DICITE (ANNE E)
						N	N+1	N+2	N+3	N+4	
						€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
I. Matériels hydro-économiques (audit + installations)					200 000		40 000	80 000	80 000		
II. Guide des bonnes pratiques d'économie d'eau					20 000		10 000	10 000			

PLAN DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT										
			Agence de l'Eau RM&C		Conseil Régional RA		Conseil Général 74		Maître d'ouvrage		Autres		
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	
I. Matériels hydro-économiques (audit + installations)	Contrat Riv.	200 000											
II. Guide des bonnes pratiques d'économie d'eau	Contrat Riv.	20 000											

AUTRES FINANCEURS : COLLECTIVITES, INDUSTRIES

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL :

CONTRAT DE RIVIERES, CA 73-74, COLLECTIVITES, INDUSTRIES.

ACTIONS COMPLEMENTAIRES : ETUDES – DONNEES DE REFERENCE

Mise en place de cycles de formation pour développer les démarches économes et favoriser leur mise en œuvre (pour les agriculteurs, voir CA 73-74)

EVALUATION ET SUIVI

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS FINANCIERS	INDICATEURS D'EVALUATION DE L'IMPACT SUR LE MILIEU	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES
Mise en place de matériels hydro-économiques dans les bâtiments publics	% de dépense de l'enveloppe financière.	/	/
Diffusion d'un guide des bonnes pratiques sur les économies d'eau	% de dépense de l'enveloppe financière.	/	/

INDICATEURS DE SUIVI :

/

AMBITION :

Développer une culture d'économies d'eau sur le bassin versant des Usse.

THEME : Diagnostic réseau AEP

Priorité : 1

N° VP04

OBJECTIF OPERATIONNEL : Réduction des fuites dans les réseaux AEP

ACTION (intitulé Mesure) : Diagnostics des réseaux AEP

Bassin versant

Poste	Maître d'ouvrage	Montant	Programmation
Diag. Réseau Collectivités		200 000 € HT	N+1-N+2

Pblm à traiter	Xxx
OF SDAGE	7
Disposition	Xxx
PdM base	Xxx
PdM compl.	Xxx
Enjeu local	xxx

GENERALITES**MILIEUX CONCERNES ET ENJEUX PARTICULIERS**

Bassin versant des Usse

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

En l'état actuel, les rendements des réseaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) ne sont pas toujours connus sur le bassin versant. L'AEP étant l'usage principal de l'eau sur le bassin versant des Usse, il s'agit d'encourager des collectivités à réaliser un audit de leurs infrastructures d'adduction et de distribution, d'autant plus que la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 27/01/2012 imposent d' « établir un inventaire de leur patrimoine de réseaux d'ici fin 2013 et de définir un plan d'actions d'amélioration ». On trouvera ci-dessous une liste de communes pour lesquelles les informations sur les rendements des réseaux d'eau potable n'étaient pas disponibles ou douteuses et qui pourraient à ce titre constituer un premier échantillon de collectivités sur lesquelles un diagnostic de l'existant pourrait être engagé.

MO	Commentaires
MARLIOZ	Diagnostic à engager pour fixer le rendement actuel.
MUSIEGES	Diagnostic à engager pour fixer le rendement actuel.
CHESSNAZ	A vérifier.
CLARAFOND-ARCINE	A vérifier.
FRANGY	Diagnostic en cours.
MUSIEGES	Diagnostic à engager pour fixer le rendement actuel.
DESINGY	Diagnostic à engager pour fixer le rendement actuel.
JONZIER EPAGNY	Diagnostic à engager pour fixer le rendement actuel.
SAVIGNY	Diagnostic à engager pour fixer le rendement actuel.
LA BALME DE SILLINGY	Diagnostic à engager pour fixer le rendement actuel.

ACTION 1 : DIAGNOSTICS AEP

DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

Sensibiliser les collectivités à la réalisation de diagnostics complets de leurs réseaux et les accompagner pour la planification des travaux nécessaires. Soutien technique du Contrat de Rivières.

Réaliser des diagnostics des infrastructures d'adduction et de distribution sur certaines collectivités, sous maîtrise d'œuvre des collectivités.

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTE / MARGES DE MANŒUVRE

Améliorer la connaissance du patrimoine AEP des collectivités.

Encourager les collectivités à mettre en œuvre une politique de rénovation des réseaux d'eau potable.

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PRESSENTIES / AVP

Réaliser les travaux de renouvellement pour notamment supprimer les fuites sur les tuyaux.

ACTION 2 : REDUCTION DE FUITE SECTEURS PRIORITAIRES

DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

Favoriser les initiatives de réduction de fuites dans les secteurs identifiés comme prioritaires suite aux diagnostics AEP/réseaux.

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTE / MARGES DE MANŒUVRE

Réalisation de travaux de rénovation des réseaux d'eau potable sur les secteurs prioritaires.

PHASAGE PREVISIONNEL ET PARTENAIRES

ESTIMATIF DES TRAVAUX A REALISER ET PHASAGE PREVISIONNEL

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	PT €HT	COUT €HT	ECHEANCIER (€HT)					PERIO DICITE (ANNE E)
						N	N+1	N+2	N+3	N+4	
						€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
I. Diagnostic des réseaux AEP					200 000		100 00	100 000			
II. Travaux											

PLAN DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT											
			Agence de l'Eau RM&C		Conseil Régional RA		Conseil Général 74		Maître d'ouvrage		Autres			
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT		
I. Diagnostic des réseaux AEP	Collectivités	200 000												
II. Travaux	Collectivités													

AUTRES FINANCEURS :

MAITRE D'OUVRAGE POTENTIEL :

CONTRAT DE RIVIERES, COLLECTIVITES.

ACTIONS COMPLEMENTAIRES : ETUDES – DONNEES DE REFERENCE

/

EVALUATION ET SUIVI

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS FINANCIERS	INDICATEURS D'EVALUATION DE L'IMPACT SUR LE MILIEU	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES
Amélioration des rendements des réseaux d'eau potable	% de dépense de l'enveloppe financière.	/	/

INDICATEURS DE SUIVI : /

AMBITION : Réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable.

Bassin versant

Pblm à traiter	Xxx
OF SDAGE	7
Disposition	Xxx
PdM base	Xxx
PdM compl.	Xxx
Enjeu local	xxx

Poste	Maître d'ouvrage	Montant	Programmation
Communication Contrat Riv.		25 000 €HT	N+1 à N+5
Sensibilisation Contrat Riv.		15 000€HT	N+1 à N+5

GENERALITES

MILIEUX CONCERNES ET ENJEUX PARTICULIERS

Bassin versant des Usses

CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

L'étude Volumes Prélèvements a confirmé le caractère déficitaire en eau du bassin versant, et conclue à la nécessité de geler les prélèvements à leur niveau actuel pour permettre la continuité des usages et limiter les impacts sur le milieu, déjà contraint. Pour tenir cet objectif, sans pour autant bloquer tout développement du territoire, des marges de manœuvre doivent être dégagées sur les usages actuels, par la diminution des besoins.

L'étude montre que près de 80% des prélèvements sur le bassin versant sont à destination de l'AEP, consommés à 68% pour l'usage domestique. Les usagers sont donc multiples et les volumes individuels consommés peuvent paraître insignifiants, cependant, les économies en eau à l'échelle domestique ne sont pas à négliger.

Il s'agit donc de toucher un public le plus large possible pour que tous prennent conscience de la ressource limitée en eau et de l'impact des besoins cumulés de chacun, afin d'inciter à l'économie de l'eau à toutes les échelles, dans le quotidien.

Enfin, si la ressource est actuellement limitée, une incertitude demeure sur les effets du changement climatique. Il est donc nécessaire de se préparer à une accentuation possible des étiajes marqués et événements exceptionnels.

ACTION 1 : COMMUNICATION

DESCRIPTIF DE L'ACTION/ NATURE DE L'ACTION

Sous forme de plaquettes, d'affiches, de guide d'information, de journal du Contrat de Rivières, d'encarts dans les journaux et dans les bulletins des collectivités, d'interventions radio, etc. Ces communications seront à destination du grand public.

Leur diffusion est à adapter en fonction du support et de la thématique : presse, site internet du Contrat de Rivières et des collectivités, libre service dans les présentoirs des collectivités, affichage dans certains magasins (jardineries notamment) et bâtiments publics (mairies, écoles, bibliothèques...), voire entreprises, etc.

Il s'agit de dégager des thématiques de communication, pour permettre la cohérence des interventions sur les différents supports : dégager les informations 'socle', systématiquement rappelées dans toute communication, et les informations à adapter en fonction du contexte, de la période de diffusion, du public, etc.

Les thématiques peuvent être les suivantes :

- Eau potable : expliquer la forte consommation en eau des ménages sur le bassin versant, en lien avec son importante croissance démographique et le manque de conscience de la rareté de l'eau. Informer sur les actions engagées par les collectivités de recherche de fuites et d'amélioration des rendements réseau. Rappeler aux citoyens que les gestes d'économie d'eau permettent un gain pour le milieu et l'environnement, mais aussi financier pour leur foyer.
- Milieu : expliquer l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques, les conséquences de leur dégradation pour le milieu, mais aussi pour les usages humains.
- Actions concrètes : que faire, en tant que particulier pour limiter ses besoins en eau ? Quelles ressources alternatives mobiliser ? Donner des exemples concrets, des références techniques et des prix (réservoirs d'eau pluviale, robinets économes, pose de compteurs d'eau, etc.). Réaliser un guide technique des petits gestes faciles réalisables à la maison. Informer sur les opportunités financières (crédit d'impôt pour la mise en place de systèmes de récupération d'eau de pluie...).
- Actions engagées : mise en valeur des efforts réalisés par les autres usagers (collectivités, industries, agriculture, particuliers), promouvoir les bonnes pratiques, mettre en avant les expériences réussies, les résultats obtenus (gains sur le milieu, diminution de consommation, économie financière, détection des pertes et fuites, etc.).
- Règlementaire : rappel et explication du bien fondé de la réglementation (notamment vis-à-vis des prélèvements, même domestiques, des restrictions permanentes ou temporaires, etc.) et information de l'existence de la « police de l'eau ».

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTEES / MARGES DE MANŒUVRE

Favoriser les économies en eau, sensibiliser aux besoins du milieu.

Diminuer les besoins pour limiter les impacts sur le milieu et garantir l'usage de la ressource à long terme, notamment en période d'étiage.

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PRESENTIES / AVP

Identifier les chargés de communication des collectivités pour assurer l’insertion des articles dans les bulletins communaux, identifier les fréquences de diffusion et les contraintes, réaliser un listing de diffusion.

Mettre en place des partenariats avec les associations locales pouvant relayer et expliquer l’information.

Associer la Presse aux démarches engagées, proposer des dossiers et séries d’articles.

CONDITIONS D’INTERVENTION

Assurer la cohérence et le relais de l’information en s’associant avec les gestionnaires AEP, les élus et associations.

Par un large plan de sensibilisation (action 2), toucher la population, renouer avec le milieu et lui donner conscience de l’impact de ses usages et habitudes, dans un sens comme dans l’autre (dégradation ou amélioration de la situation).

ACTION 2 : SENSIBILISATION



DESCRIPTIF DE L’ACTION/ NATURE DE L’ACTION

Cette action doit s’intégrer dans un large plan de sensibilisation de réappropriation des milieux et paysages : replacer la rivière et les milieux aquatiques dans le quotidien l’affect de la population locale.

Il s’agit de sensibiliser le grand public à l’impact de ses actions et du cumul de petits prélèvements, de mettre un sens à l’effort de chacun à son échelle, s’intégrant dans un plan d’action plus large impliquant également les collectivités, les industries et les agriculteurs, ayant pour objectif un milieu de qualité, agréable à vivre, la mise en valeur d’un terroir, d’une identité locale, etc.

Les axes de travail seront :

- compréhension du fonctionnement du milieu aquatique pour mieux le préserver
- mettre en évidence de l’impact des actions individuelles (positif ou négatif)
- placer son action dans un plan d’action global et la valoriser

OBJECTIFS VISES ET GAINS ESCOMPTEES / MARGES DE MANŒUVRE

Donner aux citoyens les moyens d’agir et montrer que l’action à l’échelle familiale n’est pas vaine et a un impact (positif comme négatif). Combattre le sentiment d’impuissance des particuliers en montrant que leurs efforts sont nécessaires et font partie d’un programme impliquant l’ensemble des acteurs et usagers de l’eau.

INVESTIGATIONS COMPLEMENTAIRES PRESENTIES / AVP

CONDITIONS D’INTERVENTION

PHASAGE PREVISIONNEL ET PARTENAIRES



ESTIMATIF DES TRAVAUX A REALISER ET PHASAGE PREVISIONNEL

ACTIONS/ OPERATIONS	UNITE	QTITE	PU €HT	PT €HT	COUT €HT	ECHEANCIER (€HT)				
						N	N+1	N+2	N+3	N+4
						€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
I. Communication					25 000	5000	5000	5000	5000	5000
Rédaction										
Diffusion										
II. Sensibilisation					15 000	3000	3000	3000	3000	3000

Le cout de l’action est variable en fonction de l’ampleur de la campagne de communication et de la quantité de personnes conviées à la sensibilisation.

PLAN DE FINANCEMENT ET PARTENAIRES

ACTIONS/ OPERATIONS	MAITRE D’OUVRAGE	COUT €HT	PLAN DE FINANCEMENT																		
			Agence de l’Eau RM&C		Conseil Régional RA		Conseil Général 74		Maître d’ouvrage		Autres										
			%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT	%	€ HT									
I. Communication	Contrat Riv.																				
II. Sensibilisation	Contrat Riv.																				

AUTRES FINANCEURS : DDT

MAITRE D’OUVRAGE POTENTIEL : CONTRAT DE RIVIERES

ACTIONS COMPLEMENTAIRES : ETUDES – DONNEES DE REFERENCE



Plan de sensibilisation et de réappropriation des milieux aquatiques

EVALUATION ET SUIVI



INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS FINANCIERS	INDICATEURS D’EVALUATION DE L’IMPACT SUR LE MILIEU	OBJECTIFS INTERMEDIAIRES
Nombre de publications et diffusions	% de dépense de l’enveloppe financière.	/	
Journées d’informations et de sensibilisation	% de dépense de l’enveloppe financière.	/	/

INDICATEURS DE SUIVI :

- nombre de visites du site internet, de téléchargements, etc.
- participation aux journées d’information et de sensibilisation

AMBITION :

Prise de conscience de la valeur et rareté de l’eau et de la nécessité d’y faire attention, dans son quotidien.

Prendre conscience que l’action individuelle s’inscrit dans une action collective à différentes échelles, où chaque échelle a son rôle à jouer.